DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

21 NOVEMBRE 2024

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

Rapports annuels d'activité 2023 des conseils locaux de la Ville de Saint-Germain-en-Laye : Conseil Local du Développement Durable et Conseil Local de la Santé

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 novembre 2024
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en Préfecture
le 22 novembre 2024
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 novembre 2024

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

==========

L'an deux mille vingt quatre, le 21 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 14 novembre deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Monsieur VENUS, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame de JACQUELOT, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE*, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur THOMAS, Monsieur MORLET, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

*Monsieur JOUSSE présent à partir du dossier 24 E 02

Avaient donné procuration :

Madame TEA à Monsieur JOLY
Madame NICOLAS à Monsieur PERICARD
Madame GUYARD à Monsieur LEVEL
Madame BOUTIN à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur MILOUTINOVITCH à Mme HABERT-DUPUIS
Monsieur BASSINE à Monsieur VENUS
Madame de CIDRAC à Monsieur MIRABELLI
Monsieur MIGEON à Madame PEUGNET
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame MEUNIER

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20241121-24-E-02-DE
Date de télétransmission : 22/11/2024
Date de réception préfecture : 22/11/2024

N° DE DOSSIER : 24 E 02

OBJET : RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITE 2023 DES CONSEILS LOCAUX DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : CONSEIL LOCAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET CONSEIL LOCAL DE LA SANTE

RAPPORTEUR : Madame PEUGNET

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les élus référents présentent au Conseil Municipal un rapport annuel sur les activités des conseils locaux de la ville, instances de participation citoyenne d'aide à la décision politique. Ces rapports sont destinés à l'information des élus et des habitants et pourront être consultables en ligne. Ils ont pour objectif de présenter l'organisation des conseils et les différentes actions menées.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports annuels d'activité du Conseil Local du Développement Durable et du Conseil Local de la Santé tels qu'annexés à la présente délibération.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE des rapports annuels d'activité du Conseil Local du Développement Durable et du Conseil Local de la Santé tels qu'annexés à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Conseil Local du Développement Durable

Rapport d'activité – 2023

CONSEIL LOCAL
DÉVELOPPEMENT DURABLE
Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

Saint Germain en Laye

Sommaire

Partie 1 : Présentation du Conseil Local du Développement Durable **3**
Les rôles et missions du CLDD 3
Composition des élus, citoyens et partenaires du CLDD 3

Partie 2 : Fonctionnement du Conseil en 2023 **5**
Nombre de séances et contributions 5
Une implication du CLDD et des ambassadeurs Zéro Carbone dans l'écriture du PACE 5

Partie 3 : Le CLDD, une vitrine de l'expertise et de la participation citoyenne **7**
Un atout indéniable de l'action publique 7
Une pleine intégration du CLDD à l'élaboration du PACE 7
La création du CLT, une nouvelle perspective pour le CLDD 8

Partie 1 : Présentation du Conseil Local du Développement Durable

Les rôles et missions du CLDD

Le Conseil Local du Développement Durable (CLDD) regroupe un collège d'élus, de professionnels et de citoyens experts en lien avec le domaine de l'environnement et de sa préservation. Il se réunit périodiquement afin d'apporter une analyse des projets portés par la Ville mais aussi de proposer des mesures dans une dimension environnementale, économique et sociale, au regard des mutations de sa société et des défis de demain.

Dans une démarche plus transparente de la démocratie participative, le Conseil permet aux citoyens d'exprimer leur voix à travers leur compétence dans le domaine et constitue un organe consultatif pour les décisions de la commune. Il constitue dès lors une interface de choix entre les projets portés par la ville et ses habitants.

A ce titre, le CLDD analyse, émet des recommandations et des avis relatifs à la transition et au développement durable pour la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

Créé en 2020, le Conseil peut être consulté sur les questions relatives au verdissement et à la végétalisation des espaces publics, au développement des projets urbains écologiques, et à l'accompagnement de pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Le Conseil peut être saisi par la Ville pour émettre un avis ou se saisir lui-même lors de projets ou sujets touchant à la thématique.

Composition des élus, citoyens et partenaires du CLDD

Le règlement intérieur du CLDD applicable en 2023 est la version adoptée en Conseil municipal le 8 juillet 2020. Il n'a pas été modifié depuis.

Le Conseil est formé de 20 membres, dont 3 élus municipaux, 1 agent de la Ville et 16 citoyens et partenaires. Par rapport à l'année 2022, des départs et arrivées ont légèrement modifié la constitution du Conseil.

Fixés par le règlement intérieur, les membres de l'instance reconnaissent une expérience professionnelle ou associative dans le milieu de l'environnement et du développement durable et doivent résider dans la Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye.

La composition variée du Conseil lui permet d'apporter une expertise précieuse en s'appuyant sur l'expérience du terrain.

Les élus de la Ville

- **Daniel LEVEL**, Maire de la commune déléguée de Fourqueux
- **Priscille PEUGNET**, Adjointe au Maire, en charge du Tourisme, de la Vie Associative et de la Citoyenneté
- **Mary-Claude BOUTIN**, Conseillère municipale

Les agents de la Ville

- **Joël SERAZIN**, Directeur général adjoint au Développement Durable.

Les référents

- **Pierre-Yves SAINT**, INRAE
- **Patrick LAZARD**, ancien élu
- **Gisèle CHU-STEPHENS**, citoyenne

Les membres et partenaires

- **Pierre CAMASSES**, citoyen
- **Marcus PIERRE-FANFAN**, citoyen
- **Gilles BECQUER**, ancien jardinier Domaine national
- **Christian DURAND**, citoyen
- **Anne-Sophie MUSSET**, citoyenne
- **Frédéric BOURDEL**, ingénieur, bénévole à « la Fresque du Climat »
- **Matthieu POIRET**, président de l'association « Aniwild »
- **Marguerite VINCENOT**, vice-présidente de l'association « Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly »
- **Pierre JOMIER**, président de l'association « Les ateliers de l'environnement et de la démocratie »
- **Monique DUMONT**, président de l'association « MVSGS »
- **Alexandre MORLET**, colistier
- **Isabelle LEFEVRE**, présidente de l'association « Biodivercité 78 »
- **Laurence BESANCON**, fondatrice du collectif « Le Quai des possibles »

Partie 2 : Fonctionnement du Conseil en 2023

Nombre de séances et contributions

Le CLDD a été consulté à plusieurs reprises dans le cadre du Plan d'Action Climat Énergie (PACE) baptisé "Saint-Germain Zéro Carbone" lancé en 2023 suite à la signature de la Convention des Maires en 2021. Ce projet qui engage la ville à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 a mis en contribution le CLDD au sein des travaux du PACE pour consultation.

Le Conseil s'est réuni en plénière 4 fois durant l'année 2023. Il a également participé aux ateliers thématiques menés par la ville avec le partenaire Efficacity (l'institut de R&D dédié à la décarbonation des villes) dans le cadre des réflexions et schémas directeurs potentiellement réalisables du projet Zéro Carbone, à savoir :

- Consommation et alimentation,
- Bâtiments,
- Mobilité,
- Energie,
- Nature en ville.

Date	Type
27/01/2023	Groupe de travail Bâtiment
10/02/2023	Groupe de travail Energie
15/02/2023	Groupe de travail Urbanisme et Nature en Ville
15/02/2023	Plénière PACE
23/02/2023	Groupe de travail Mobilités
22/03/2023	Contribution du CLDD sur le PCEAT
20/04/2023	Plénière PACE
25/05/2023	Commentaires du CLDD sur le document présenté par Efficacity
30/06/2023	Contribution du CLDD sur le PACE
20/09/2023	Plénière PACE
26/10/2023	Groupe de travail CLDD
20/12/2023	Plénière PACE

Une implication du CLDD et des Ambassadeurs Zéro Carbone dans l'écriture du PACE

Un important volet de participation citoyenne a été déployé en 2023 dans le cadre du projet Zéro Carbone en y associant tous les acteurs du territoire, le CLDD, mais également un groupe de 60 citoyens, les "Ambassadeurs Zéro Carbone", non experts dans le domaine, mais volontaires pour agir face aux défis de la transition dans leur ville, en participant à la sensibilisation et à l'écriture du Plan d'Action Climat Énergie de concert avec le CLDD.

L'ambition du projet nécessite une convergence des efforts, à la fois publics et privés pour que l'objectif soit atteint. Ce projet participatif a abouti à un premier inventaire co-construit des actions à mener, présenté le 20 avril 2023 aux deux instances citoyennes qui ont aidé à le bâtir.

Partie 3 : Le CLDD, une vitrine de l'expertise et de la participation citoyenne

Un atout indéniable dans la conception de l'action publique

L'atout majeur du CLDD a été de pouvoir apporter des avis d'experts tout en développant la démarche citoyenne : les membres étaient ainsi à la fois habitants de Saint-Germain-en-Laye et experts dans le domaine.

Le travail de concert effectué avec les 60 ambassadeurs zéro carbone ont montré l'intérêt et le succès d'un tel dispositif créé en 2020 sous l'impulsion de la Ville. En effet, la mobilisation des acteurs du territoire permet de donner plus de sens et de légitimité quant aux nombreuses propositions susceptibles de modifier profondément les habitudes quotidiennes. Le CLDD joue ainsi un rôle crucial dans le développement de politiques publiques environnementales.

Une pleine intégration du CLDD à l'élaboration du PACE

Lors de la création du CLDD en 2020, l'objectif affiché était alors de développer la participation citoyenne sur des sujets stratégiques de la ville, à l'exemple du Conseil Local de la Santé (CLS) ou du Conseil Local du Numérique (le Num). L'ambition était de voir le Conseil municipal s'appuyer sur la compétence de Saint-Germanois ayant démontré une expertise dans des domaines précis, mais ayant également l'expertise d'usage de leur ville. Parmi ces instances créées, le CLDD était capable de proposer des mesures et d'analyser des projets portés par la Ville dans leur dimension environnementale, sociale et économique. Ainsi, avant la signature par la ville de la Convention des maires pour le climat et l'énergie en 2021 engageant la municipalité à impliquer ses concitoyens dans la mise en oeuvre de sa vision et dans la transformation de ses systèmes sociaux et économiques via le PACE notamment, le CLDD portait une mission plus générale dans les orientations en matière d'environnement. Ses missions consistait alors à faire des recommandations à la Ville qui permettrait de :

- Faire entrer davantage la nature dans la ville grâce au verdissement
- Prévoir des espaces de pleine terre et végétaliser les espaces publics
- Entretenir et développer des sentes liaisons et corridors écologiques
- Poursuivre la démarche engagée dans les différents écoquartiers
- Encourager les projets autour de l'agriculture urbaine
- Créer de nouveaux parcs urbains dans les zones urbaines de la ville
- Encourager et accompagner les pratiques responsables
- Mettre en place des outils de mesure de la qualité de l'air
- Travailler à la décarbonatation des livraisons en centre-ville.

Désormais, à l'occasion du projet Saint-Germain-en-Laye Zéro Carbone, le CLDD s'est vu attribuer une place particulière dans la production et l'élaboration du PACE. En effet, la double étiquette expertise-citoyenne a permis au CLDD de participer à des projets et événements tout au long de son élaboration, pour aider la ville à accompagner la population au changement et apporter davantage de contributions au PACE par la participation citoyenne.

2024 : Conseil Local des Transitions, une nouvelle perspective pour le CLDD

Depuis son intégration au sein du PACE, le CLDD a évolué aux côtés des 60 Ambassadeurs Zéro Carbone dans une dynamique coopérative. Ainsi, plusieurs actions ont été menées au cours de l'année, comme le projet de "mini-village des transitions" lors des Journées Européennes du Patrimoine. En collaboration avec Efficacity, sur toutes les actions confondues, plus de 400 citoyens ont également été consultés, générant ainsi plus de 200 contributions. Par exemple, l'atelier participatif la Fresque du Climat a réuni près de 300 participants et 50 fresqueurs bénévoles venus de toute la région lors de la journée du 21 janvier. Cet événement s'est vu attribuer le titre de la plus grande Fresque du Climat d'Île de France réalisée en une journée.

Perspective 2024 : c'est tout naturellement que le Conseil Local des Transitions a été créé pour fusionner le CLDD et les Ambassadeurs dans une démarche de simplification. Son objectif est de poursuivre la mise en œuvre du PACE, son déploiement et son évaluation, et de continuer à accompagner la ville dans tous ses projets de transitions et ses actions, pour in fine réduire notre impact carbone, préserver la biodiversité et la santé de tous.

Conseil Local de la Santé

Rapport d'activité - 2023

CONSEIL LOCAL SANTÉ
Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

Saint Germain en Laye

Sommaire

Partie 1 : Présentation du Conseil Local de la Santé (CLS) **3**
Les rôles et missions du CLS 3
Composition des élus, citoyens et partenaires du CLS 3
Partie 2 : Fonctionnement du Conseil en 2023 **5**
Nombre de séances et participation 5
Sujets abordés en séances (ordres du jour) 5
Partie 3 : Synthèse des travaux réalisés **7**
Le suivi épidémiologique et pathologique 7
Un travail collaboratif indispensable 8
Pour un accès à la médecine de ville 9
Sujets divers 9

Partie 1 : Présentation du Conseil Local de la Santé (CLS)

Les rôles et missions du CLS

Le Conseil Local de la Santé (CLS) regroupe un collège d'élus ainsi que des professionnels du domaine de la santé libéraux, hospitaliers et médico-sociaux. Il se réunit périodiquement afin d'apporter une analyse, des propositions et un éclairage dans l'action des élus en matière de santé publique.

Dans une démarche plus transparente de la démocratie participative, le Conseil permet aux citoyens d'exprimer leur voix à travers leur compétence dans le domaine et constitue un organe consultatif pour les décisions de la commune. Il est dès lors une interface de choix avec le monde médical.

Le Conseil analyse et émet des recommandations et des avis touchant tous les aspects relatifs à la santé et à l'accès à l'offre de soins pour la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

Créé en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le Conseil s'est pérennisé et a vu ses attributions se diversifier. D'abord constitué dans un but de prévention et de veille sanitaire, il se veut désormais être un lieu de partage entre les acteurs majeurs du domaine de la santé pour faire face aux défis futurs et ainsi mieux répondre aux crises sanitaires à venir.

Le Conseil peut être saisi par la Ville pour émettre un avis ou se saisir lui-même lorsqu'un sujet le concerne.

Composition des élus, citoyens et partenaires du CLS

Le règlement intérieur du CLS applicable en 2023 est la version adoptée en Conseil municipal le 8 juillet 2020.

Le Conseil est formé de 20 membres, dont 4 élus municipaux, 2 agents de la Ville et 14 professionnels partenaires. Le pic de la crise sanitaire étant passé, le Conseil a vu ses membres se diversifier, accueillant un panel de professionnels de santé plus large fin 2023.

Fixés par le règlement intérieur, les membres de l'instance reconnaissent une expérience professionnelle dans le milieu de la santé et doivent résider dans la Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye.

Le bureau composé de deux co-présidents et un secrétaire général est nommé par le Maire, lui-même coprésident.

La diversité des profils du Conseil lui permet d'apporter une expertise précieuse en s'appuyant sur les compétences des différents acteurs territoriaux de la santé.

Les élus

- **Arnaud PERICARD**, Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye
- **Guy SALLÉ**, Conseiller municipal en charge de la Santé
- **Nathalie LESUEUR**, Maire-adjointe au maire de la commune déléguée de Fourqueux
- **Jocelyn JEAN-BAPTISTE**, Conseiller municipal « Saint-Germain écologique et solidaire », Ancien cadre hospitalier

Les agents de la Ville

- **Guillaume ESTIENNE**, Directeur général adjoint en charge des services à la population

- **Sébastien TASSERIE**, Directeur de Cabinet du Maire

Les membres et partenaires

- **Delphine GUILLOUX**, Infirmière
- **Jean-Louis VAEZ OLIVERA**, Médecin urgentiste
- **Philippe GOES**, Dentiste, Président du Conseil de l'ordre Régional des dentistes
- **Philippe BARTHEZ**, Médecin généraliste, Président de la CPTS Seine et Forets
- **Pierre FOUCAUD**, Médecin pédiatre retraité
- **Milena DE-JESUS-JALIL**, Directrice d'EHPAD « Les Augustines »
- **Marie-Sophie MARCEAU**, Pharmacienne
- **Laurent Petit**, Infirmier libéral
- **Jean-Louis RICOME**, Ancien chef de service de réanimation du CHIPS
- **Diane PETTER**, Directrice générale du CHIPS (Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy-Saint-Germain-en-Laye)
- **Sylvie ANSCOMBRE**, Médecin généraliste
- **Marie-Charlotte BROUSSE**, Directrice de la Clinique Saint-Germain
- **Yves WELKER**, Docteur spécialiste des maladies infectieuses, CHIPS

Partie 2 : Fonctionnement du Conseil en 2023

Nombre de séances et participation

Le Conseil s'est réuni en plénière 3 fois durant l'année 2023. D'autres acteurs et partenaires du secteur (médecins, institutions et intervenants extérieurs) sont aussi intervenus en qualité d'invités pour la présentation de sujets relevant de leurs compétences, exemple : ARS, CPAM.

Date	Type
01/02/2023	Plénière
07/06/2023	Plénière
18/10/2023	Plénière

Sujets abordés en séances (ordres du jour)

Mercredi 1er février 2023

Sujets de la réunion :

- Présentation des nouveaux membres du CLS (arrivées et départs).
- Point sur la situation virale : COVID/Grippe/Bronchiolite
- Bilan sur l'accès aux soins à SGL suite aux départs en retraite des médecins. Différents leviers ont été évoqué : téléconsultations, mesures d'attractivité pour le personnel de santé, régulation des arrivées aux urgences.
- Réflexion sur la mise en place d'un plan de gestion de crise (question des compétences, travail avec les partenaires, retour d'expérience et question de la cyber-attaque).
- Présentation de la Direction Ville Inclusive et Solidaire (anciennement Direction de la Solidarité) par Sofia JAMAL (Directrice du service) et de ses actions réalisées ou en cours de réalisation.

Mercredi 7 juin 2023

Sujets de la réunion :

- Retour sur le projet médico-soignant partagé du GHT Yvelines Nord (PMSP)
- Point épidémiologique
- Présentation d'un plan de gestion de crise : nécessité pour la Ville qui avait répondu avec réactivité à la crise COVID de se doter d'une expertise médicale et d'un soutien humain sur le terrain.
- Réflexion sur les missions de la CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé).

Mercredi 18 octobre 2023

Sujets de la réunion :

- Introduction et retours sur la journée inter-CPTS en vidéo par Guy SALLÉ
- Intervention des invités
    - Mme Cécile ALOMAR (directrice CPAM 78)
        - Présentation de la CPAM et de ses dispositifs
        - Problématique du manque d'orthophonistes
        - Téléconsultation et manque de médecins généralistes

    - M. Simon KIEFFER (directeur délégué de l'ARS)
    - M. Youssef MENIAR (directeur du Territoire d'action départemental Boucle de Seine).
        - Satisfaction du "bilan santé" en maternelle
        - Bilan mitigé de la mise en place d'une cabine de téléconsultation au 9 rue Armagis
- Suivi épidémiologique

Partie 3 : Synthèse des travaux réalisés

Le suivi épidémiologique et pathologique

Créé dans un contexte sanitaire en crise, le suivi des épidémies était la mission principale du Conseil Local de la Santé. A chaque réunion était alors présenté un point de situation en matière de circulation virale (ratio r1,r+1, r+2).

Ainsi, les actions du CLS ont participé au suivi de la couverture vaccinale. Cela a permis à la ville de nourrir ses efforts pour mettre en place un centre de vaccination et un centre de test de grande ampleur, témoignant de l'efficacité des travaux du Conseil pendant la crise.

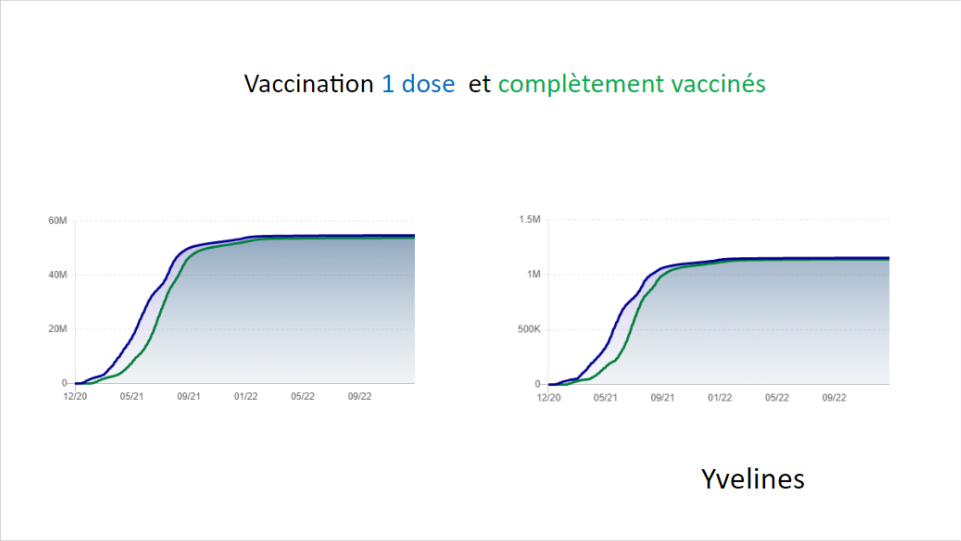

Présentation CLS 01/02/2023

D'autres missions annexes ont alimenté le travail du Conseil comme le suivi des eaux usées ou la distribution de masques aux commerçants.

Aujourd'hui, le suivi des épidémies (COVID, grippe, bronchiolite, gastro-entérite) demeure le fil d'Ariane de toutes les réunions. A chaque séance un point sur la circulation des maladies saisonnières est ainsi abordé dans le but d'établir une stratégie en cas de regain épidémique.

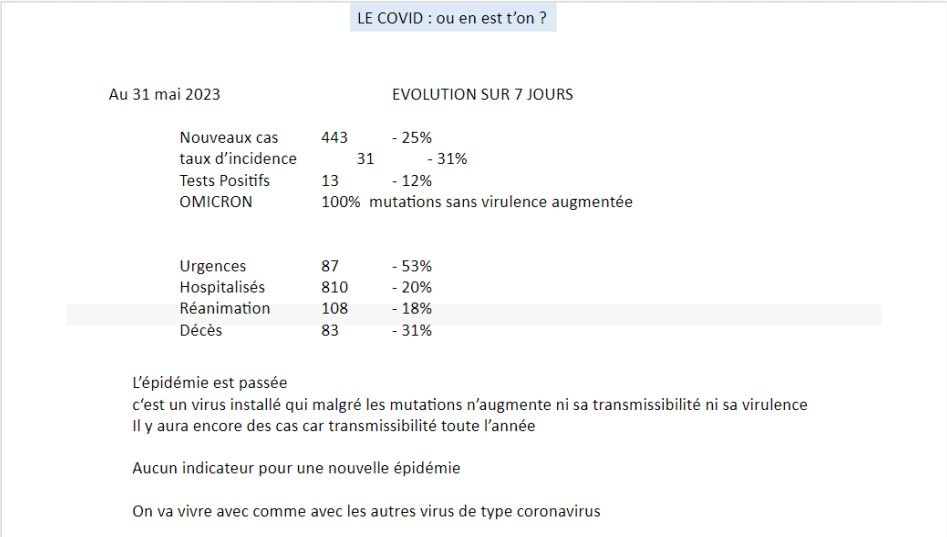

Présentation CLS 07/06/2023

De la même manière que pour

les maladies infectieuses, le CLS est investi d'une mission de veille et d'alerte sur la morbidité de la population face aux maladies chroniques. Le Conseil est notamment très vigilant sur les pathologies liées au cancer colorectal au sein de la population saint-germanoise.

Cependant, il est important de noter que la collectivité n'observe pas de compétence en matière de politique de santé. Elle doit toutefois alerter les autorités de l'Etat (ARS, préfecture) en cas d'épidémie ou de risque sanitaire.

Un travail collaboratif indispensable

Un des champs d'action du CLS concerne l'accès à l'information. Dans un bilan socio-professionnel adressé à Madame Agnès FIRMIN-LE BODO, ancienne Ministre de la Santé et de la Prévention, le CLS confirmait alors un delta important entre d'un côté, le niveau élevé de revenus et de diplôme, et de l'autre, le niveau bien en deçà de la moyenne nationale en termes de dépistage du cancer colorectal. Avec une population relativement âgée, la ville doit ainsi développer des outils permettant une meilleure prise en charge des maladies chroniques.

Présentation CLS 01/02/2023

Au regard de ce phénomène, un levier d'action du CLS est de mieux informer les citoyens sur les différents dépistages avec un double objectif : établir un état des lieux et prévenir des maladies chroniques.

De nombreuses actions ont été effectuées en ce sens : tout au long de l'année 2023, des opérations de prévention ont été organisées par la municipalité sur proposition du Conseil Local de la Santé. Parmi celles-ci, se trouvent les campagnes d'information du cancer de la prostate (en septembre 2022) et du cancer colorectal en mars, de dépistage du diabète en juin, ou encore de la venue du bus « mammographie » à l'occasion du mois de sensibilisation au cancer du sein, « octobre rose ».

Les travaux du CLS ne se limitent donc pas à la question de l'accès aux soins. Son spectre d'action est transversal et concerne un grand nombre de sujets sur lesquels la ville peut agir :

- Sur le facteur environnemental, la municipalité possède une compétence en urbanisme. Le lieu de vie, la minéralisation des sols ou encore la végétalisation sont des paramètres qui contribuent à une meilleure santé.
- Sur le facteur éducatif, l'apprentissage de l'hygiène sous toutes ses formes (sommeil, alimentaire, mental et physique) constitue un outil important pour la prévention.
- Sur le facteur sportif, il s'agit d'encourager la pratique, spécialement chez les personnes vulnérables.

Un des objectifs du travail collaboratif du Conseil réside ainsi dans la capacité à développer certaines mesures qui éviteraient l'utilisation active des soins médicaux.

Pour un accès à la médecine de ville

Dans un contexte où le secteur médical se trouve gravement sous tension, une des missions de la ville consiste à trouver des moyens pour faciliter l'activité médicale. Les actions sont orientées vers la prévention et le dépistage et ont également pour objectif le rayonnement du territoire auprès des professionnels de santé.

Plusieurs facteurs sont déjà présents pour favoriser l'installation de praticiens de santé sur lesquels le CLS a été amené à travailler. La présence d'un grand collège de praticiens et d'institutions est un atout majeur pour la ville. Les liens avec la délégation départementale de l'ARS d'Île de France, le Directeur général de la GHT Yvelines Nord, des représentants du conseil départemental en charge de la santé et des responsables d'établissements médico-sociaux (EHPAD) forment un berceau dans lequel Saint-Germain-en-Laye fait valoir son implantation.

Alors que la demande de soins augmente, l'offre de soins diminue face au vieillissement des praticiens de santé. La ville est mobilisée sur ce sujet.

Le sujet du logement des personnels médicaux et paramédicaux a ainsi été posé sur la table en réponse à ce phénomène. Le CLS rappelle que les personnels de santé auxiliaires, au même titre que les médecins, sont indispensables au bon fonctionnement du système de santé. C'est la raison pour laquelle le Conseil a proposé des mesures pour favoriser le logement mais aussi l'accès aux crèches pour l'ensemble des personnels de santé.

Le CLS a été force de propositions pour investir dans un nouveau vivier de médecins : proposer des chambres étudiantes ou prendre en charge la carte Navigo sont autant d'outils permettant de donner une chance à de potentiels médecins de s'installer sur le territoire.

L'objectif est de réguler et désengorger l'activité hospitalière déjà très tendue pour les soins ne nécessitant pas d'intervention urgente. Le CLS se donne comme valeur de faire de la médecine de ville « le premier hôpital de France ».

Sujets divers

<u>Sur la mise en place d'un plan de gestion de crise</u>

Dans une logique partenariale, le Conseil réunit également des représentants des professionnels médicaux et paramédicaux sur les enjeux sanitaires du territoire. Ces réunions en relation avec la communauté professionnelle territoriale de santé Seine et Forêts (la CPTS) permet de mettre en œuvre une politique de santé dynamique et efficiente.

Les CPTS permettent notamment de renforcer les liens entre les praticiens de santé et offrent une meilleure coordination et un dialogue entre les différentes structures de santé. La CPTS Seine et Forêts regroupe ainsi 9 communes dans le nord-est des Yvelines (Aigremont, Chambourcy, L'Etang-la-Ville, Le Pecq, Le Port-Marly, Louveciennes, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Saint-Germain-en-Laye).

Il s'agit dès lors d'un partenaire de choix dans les travaux menés par le CLS, son président étant membre du Conseil.

La mise en place d'un plan de gestion de crise se ferait dans la continuité du Plan Communal de Sauvegarde durant les épisodes de crise majeurs. Toujours dans une démarche d'efficacité et de réactivité, le Conseil serait intégré aux plans de gestion de crise mis en place en collaboration la CPTS Seine et Forêts en cas de Situation Sanitaire Exceptionnelle.

Sur la mise en place de cabines de téléconsultations

Améliorer l'offre de soin se hisse parmi les objectifs du CLS dans le but de combattre le renoncement aux soins et de favoriser l'insertion sociale. En ce sens, la télémédecine forme un outil à ce stade encore expérimental et assez méconnu.

Un dispositif a été mis en place au 9 rue Armagis mais la fréquentation n'a pas été à la hauteur : 27 téléconsultations ont eu lieu en moins de 6 mois.

S'il s'agit d'une offre potentiellement efficace pour pallier aux difficultés liées au manque de personnels de santé, le CLS considère que la téléconsultation ne doit pas devenir la pratique courante, en ce sens qu'elle ne doit pas être la méthode "par défaut", mais un complément aux autres dispositifs.

Plusieurs niveaux de téléconsultations existent par ailleurs :

- Dans les pharmacies,
- Dans les locaux du département des Yvelines,
- A domicile, en présence d'un.e infirmier.e en téléconsultation dite "augmentée".